



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N° 780-18, 794-19, 968 et 969

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier-adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 12 juin 2023, les règlements suivants :

780-18 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 780 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

794-19 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 794 ET SES AMENDEMENTS SUR LA QUALITÉ DE VIE AFIN DE PRÉCISER L'INSTALLATION DES REPÈRES DE PROTECTION HIVERNALE

968 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION, LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX DE ROSEMÈRE

969 - RÈGLEMENT SUR LE DÉNEIGEMENT

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi.

DONNÉ À ROSEMÈRE CE 13 JUIN 2023.

Le greffier-adjoint,

M^e Alexandre Bélisle-Desjardins